

Représentation des écoles professionnelles au sein du Conseil de l'IFFP - Exercice 2018

La durabilité du développement de l'IFFP passera par un ancrage judicieux et concret de l'institution dans le paysage des hautes écoles de notre pays. Mais que l'on se rassure: le statut de haute école ne vise pas une "académisation" de l'IFFP: il continuera de cultiver sa proximité avec la pratique et ses relations étroites avec le monde du travail! Un [projet de loi](#) a été mis en consultation et les résultats en sont attendus prochainement.

L'IFFP soutient activement deux axes majeurs du développement de la formation professionnelle dans notre pays: l'introduction de la numérisation dans notre pédagogie et l'orientation de notre enseignement vers l'acquisition de compétences opérationnelles par nos apprenants-es. A l'avenir, ces deux aspects seront à la base de l'évolution des ordonnances de formation. Ils nous aideront à conserver une formation professionnelle inclusive, où chaque apprenant-e pourra maximiser son potentiel, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent son origine ou ses conditions de vie économiques et sociales.

Pour mieux appréhender les principales activités liées au développement de l'IFFP, on peut se référer à son [Rapports de gestion](#); l'édition 2018 sera publiée prochainement.

Claude-Alain Vuille

Neuchâtel, le 9 avril 2019